

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 JUIN 2020 A 19H
AU 910 ROUTE DE CHATEAU GAILLARD, PANISSAGE
38730 VAL-DE-VIRIEU

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL, Daniel RABATEL, Sandra BARRAS, Gilles BREDAS, Florence BARBIER, Pascal GREAUME, Françoise GAUTHIER, Gilles BOURDIER, Axelle VOYE, Marie-Hélène AGNIEL, Daniel BOUTIN, Annick CARRE, Florence CAZAUD, Cédric FERRAND, Julien GENTIL, Julie GUTTIN.

Nathalie COLOMB, Sébastien ESMIOL et Pascal VIGNANE sont arrivés en cours de séance.

Conseillères municipales excusées et absentes : Mme Sophie LERENO BORGES, Mme Florine GOUILLART.

Pouvoir : Mme Anne ANDREVON (qui a donné procuration à M. Daniel RABATEL).

Secrétaire de séance : M. Daniel RABATEL

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :

*Réponse de la Sous-préfecture concernant la voix de M. RABATEL Daniel considérée comme nulle lors de l'élection du Maire :

L'article R. 66-2 du code électoral dispose que : « sont nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement : les bulletins établis au nom d'un candidat, d'un binôme de candidats ou d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée » ;

Ainsi, il convenait d'enregistrer le bulletin en faveur de M. RABATEL Daniel comme nul, dans la mesure où cette personne n'était pas candidate.

*Dans la délibération n°2020_23 : il fallait lire : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la crise sanitaire du Covid-19, les professions libérales et les entreprises de la commune de Val-de-Virieu ont été **mises** à l'arrêt ou ont vu leur activité fortement réduite.

*Mme Françoise GAUTHIER souhaite apporter des informations complémentaires sur son allocution relative à la réunion d'installation du conseil municipal du dimanche 24 mai 2020 et sur les délégations des adjoints. Il est procédé à un vote à main levée pour savoir si ses remarques seront prises en compte ou non.

Résultat du vote :

POUR : 6

CONTRE : 8

ABSTENTIONS : 3

Aucune modification du compte rendu ne sera effectuée.

DELIBERATION N°2020_27 : ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COHESION SOCIALE EN RAISON DE LA DEMISSION DE M. AIME FRANCK :

En raison de la démission du conseil municipal de Monsieur AIME Franck en date du 4 juin, il convient d'élire un élu à la commission cohésion sociale (CCAS), à sa place.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal proclame M. GREAUME Pascal membre élu au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

=====

DELIBERATION N°2020 28 : DESIGNATION NOMS DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET DE SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020 :

Il convient suite aux élections municipales du 15 mars 2020 de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal, en plein accord avec le Maire désigne à l'unanimité par délibération six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants, en nombre double.

Commissaires titulaires :

RABATEL Daniel
GENTIL Hélène
THUDEROZ Rolande
JOURNET Anne
PONCHON Gilles
RIVIERE Henri
VITTOZ Annie
BARBIER Florence
MULLER Charlette
CLEYET-MERLE Justine
REY Christelle
RIGARD Michel

Commissaires suppléants :

BOUTIN Daniel
PONCET Philippe
LODI Martine
CHEVALLET Yvette
MANCHON Sylvie
RIVAT Antoine
SARRAGALLET Roger
GREAUME Pascal
GAUTHIER Françoise
MALLEN Jean-Louis
GENTIL Julien
GARRON Michèle

=====

I. FINANCES :

DELIBERATION N°2020 29 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE DE VAL-DE-VIRIEU :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion de la commune de Val-de-Virieu dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

=====

DELIBERATION N°2020_30 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE DE VAL-DE-VIRIEU :

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la commune de Val-de-Virieu, dressé par Michel MOREL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif

Compte Administratif 2019	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019	1 284 167.80 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019	1 574 332.06 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	290 164.26 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019	946 955.17 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019	580 338.55 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019	366 616.62 €
RESULTAT 2019	- 76 452.36 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	256 992.14 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	290 164.26 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	547 156.40 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	322 733.70 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019	366 616.62 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE	43 882.92 €
RESULTAT DE CLOTURE	503 273.48 €

- 2) **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Monsieur le Maire, a quitté l'assemblée au moment du vote du compte administratif 2019.

=====

DELIBERATION N°2020 31 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 :

Madame Françoise GAUTHIER demande que la délibération concernant l'affectation du résultat de 2019 soit votée à bulletin secret. Monsieur le Maire pose la question à l'assemblée, les membres présents donnent leur accord à l'unanimité.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel MOREL, Maire, après avoir examiné le compte administratif 2019 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 547 156.40 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

Résultat des votes à bulletin secret :

POUR : 17

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 2

DECIDE que la totalité de la somme **547 156.40 €** soit affectée à l'article 1068 et par conséquent aucun excédent de fonctionnement ne sera conservé au budget primitif 2020.

=====

DELIBERATION N°2020 32 : VOTE DES TAXES LOCALES 2020 :

Madame Françoise GAUTHIER demande que la délibération concernant le vote des taxes locales 2020 soit votée à bulletin secret. Monsieur le Maire pose la question à l'assemblée, les membres présents donnent leur accord à l'unanimité.

L'assemblée délibère sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales 2020.

Résultat des votes à bulletin secret :

POUR : 17

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

BLANC : 1

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 8.85 % (à titre informatif)
- Taxe foncière (Bâti) : 17.27 %
- Taxe foncière (Non bâti) : 46.44 %

L'Etat 1259 sera annexé à la présente délibération.

=====

DELIBERATION N°2020 33 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE DE VAL-DE-VIRIEU :

Madame Françoise GAUTHIER demande que la délibération concernant le vote du budget primitif 2020 de la commune de Val-de-Virieu soit votée à bulletin secret. Monsieur le Maire pose la question à l'assemblée, les membres présents donnent leur accord à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020, comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2020 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	292 250.00 €
Charges de personnel	260 600.00 €
Prélèvement pour l'investissement	222 183.00 €
Autres charges	454 800.00 €
Intérêts des emprunts	48 000.00 €
Charges exceptionnelles	200.00 €
Opérations d'ordres entre sections	7 022.00 €
Dépenses imprévues	20 000.00 €
Total	1 305 055.00 €

BUDGET PRIMITIF 2020 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Remboursements de charges de personnel	150.00 €
Produits des services	22 400.00 €
Produit de la fiscalité locale	768 500.00 €
Dotations de l'Etat	396 000.00 €
Location des immeubles	117 000.00 €
Produits exceptionnels et financiers	1 005.00 €
Total	1 305 055.00 €

BUDGET PRIMITIF 2020 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté	43 882.92 €
Remboursement du capital d'emprunt	109 000.00 €
Immobilisations incorporelles	15 000.00 €
Subventions d'équipement versées	40 000.00 €
Immobilisations corporelles	483 800.00 €
Travaux d'investissement	350 000.00 €
Total	1 041 682.92 €

BUDGET PRIMITIF 2020 RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Virement de la section de fonctionnement	222 183.00 €
Affectation du résultat	547 156.40 €
Taxe d'urbanisme et FCTVA	140 000.00 €
Subvention d'investissement	340 000.00 €
Opérations d'ordre entre sections	7 022.00 €
Total	1 256 361.40 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Résultat des votes à bulletin secret :

POUR : 17
CONTRE : 1
ABSTENTION : 1
BLANC : 1

APPROUVE le Budget Primitif 2020 de la commune de Val-de-Virieu.

=====

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire propose aux élus de délibérer pour les subventions communales lors d'un prochain conseil municipal car certains dossiers d'associations sont en attente de pièces justificatives.

II. QUESTIONS DIVERSES :

*Monsieur Jean-Marie PASTORELLI a été nommé en qualité de conciliateur pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2020.

Il tiendra des permanences au bureau du secrétariat. Une prise de rendez-vous préalable en Mairie est obligatoire.

*Chaque élu a reçu son adresse courriel personnelle.

*Dossier LONGERE Andrée : son dossier de demande de liquidation de pension pour invalidité lui a été envoyé pour signature. Nous attendons son retour.

En ce qui concerne les affaires judiciaires en cours, les mémoires des deux parties ont été déposés au Tribunal Administratif. Nous sommes dans l'attente du jugement.

*Elections Municipales : recours de la liste « Un nouvel élan pour nos villages » menée par Mme Lionnelle FAURE : le Tribunal va gérer le litige en septembre.

*Mme Françoise GAUTHIER souhaite mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal le remboursement des frais de déplacement pour les élus municipaux lorsqu'ils se rendent à des réunions pour représenter la commune.

*Location salles communales : Il est précisé que chaque conseiller municipal ne bénéficiant pas d'indemnité peut prétendre à la gratuité d'une salle des fêtes une fois par an (délibération n°2019_23 du 7 Janvier 2019). Seul le nettoyage restera à la charge de l'élu (70 euros).

*Concert de la Compagnie Vocale « Les Misérables » : Dimanche 23 Août 2020, sous la halle.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu Jeudi 16 Juillet 2020 à 19heures.

Fin de la séance : 21h

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS DE VAL-DE-VIRIEU
LUNDI 22 JUIIN 2020 A 19H AU 910 ROUTE DE CHATEAU
GAILLARD, PANISSAGE 38730 VAL-DE-VIRIEU

Présents :

Elus : Mme Sandra BARRAS, Mme Florence CAZAUD, Mme Françoise GAUTHIER, M. Gilles BOURDIER, M. Pascal GREAUME, M. Michel MOREL.

Représentants de droit désignés par le Maire : Mme Anne JOURNET, Mme Sylvie DURAND, Mme Marie-Claude TARTAIX, M. Dominique TRAFFEY.

Excusées et absentes : Mesdames Nathalie COLOMB, Brigitte BRED A, Odile MALLE N.

I. FINANCES :

DELIBERATION N° CCAS 2020 03 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU CCAS DE VAL-DE-VIRIEU :

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du CCAS dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

=====

DELIBERATION N°CCAS 2020 04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU CCAS DE VAL-DE-VIRIEU :

Le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du CCAS de Val-de-Virieu, dressé par Michel MOREL, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif

Compte Administratif 2019	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019	7 249.21 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019	7 907.84 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	658.63 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019	600.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019	430.00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019	170.00 €
RESULTAT 2019	488.63 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	1 400.66 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	658.63 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	2 059.29 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	1 150.00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019	170.00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	980.00 €
RESULTAT DE CLOTURE	3 039.29 €

- 2) **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Monsieur le Président a quitté l'assemblée au moment du vote du compte administratif 2019.

=====

DELIBERATION N° CCAS 2020 05 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU CCAS DE VAL-DE-VIRIEU :

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget du CCAS 2020, comme suit :

BUDGET CCAS 2020 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Alimentation	5 500.00 €
Fournitures d'entretien	500.00 €
Fêtes et cérémonies	2 300.00 €
Cotisations diverses	100.00 €
Remboursement autres organismes	500.00 €
Secours d'urgence	1 600.66 €
Subventions	1 500.00 €
Titres annulés	100.00 €
Total	12 100.66 €

BUDGET CCAS 2020 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Excédent reporté	2 059.29 €
Subvention du budget communal	9 541.37 €
Dons	500.00 €
Total	12 100.66 €

BUDGET CCAS 2020 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Prêts	980.00 €
Total	980.00 €

BUDGET CCAS 2020 RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Excédent reporté	980.00 €
Total	980.00 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du CCAS de la commune de Val-de-Virieu.